

220C3764
CH0008853209-FS1045

22 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

AGTA RECORD
(Euronext Paris – hors zone euro)

Par courrier reçu le 21 septembre 2020, la société de droit suédois Assa Abloy AB (Klarabergsviadukten 90, 111 64 Stockholm, Suède) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 17 septembre 2020, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société de droit suisse AGTA RECORD et détenir 12 693 900 actions AGTA RECORD représentant autant de droits de vote, soit 95,20% du capital et des droits de vote de cette société¹, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Agta Finance ²	7 166 890	53,75	7 166 890	53,75
Assa Abloy AB	5 166 945	38,75	5 166 945	38,75
Assa Abloy Euro Holding AB ³	360 065	2,70	360 065	2,70
Total Assa Abloy AB	12 693 900	95,20	12 693 900	95,20

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions AGTA RECORD sur le marché par la société Assa Abloy Euro Holding AB dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société⁴.

¹ Sur la base d'un capital composé de 13 334 200 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par la société de droit suédois Assa Abloy Holding AB (par l'intermédiaire de la société 3B Finance GmbH), laquelle est détenue à 100% par la société de droit suédois Assa Abloy AB, cotée à la bourse de Stockholm.

³ Contrôlée au plus haut niveau par la société de droit suédois Assa Abloy AB (par l'intermédiaire de la société Assa Abloy Holding AB).

⁴ Cf. notamment D&I 220C3612 du 15 septembre 2020 et D&I 220C3651 du 16 septembre 2020.